

**AMENAGEMENTS EN EPS DANS LE CADRE DES CONSIGNES  
MINISTERIELLES DU 15 JANVIER 2021**

- L'accès aux vestiaires est autorisé, les élèves pourront donc se changer avant et après la pratique dans le strict respect du protocole sanitaire (distanciation et port du masque)
- La pratique de l'EPS se poursuit donc exclusivement en extérieur : il est donc impératif pour les élèves de se changer complètement (chaussures et chaussettes de rechange, t-shirt, ...)
- Prévoir des affaires chaudes pour faire face aux conditions météo hivernales (pluie, vent, températures basses, ...) : les gants, bonnets, Kway sont autorisés et recommandés
- La distanciation physique doit être respectée lors de la pratique. Lorsque l'élève ne pratique pas, il doit obligatoirement porter un masque (notamment s'il arbitre ou observe la séance)
- Prévoir un masque supplémentaire si celui-ci était sali ou mouillé en EPS
- La gourde (qui fait déjà partie des fournitures de rentrée EPS) est à amener obligatoirement pour chaque cours d'EPS, les bâtiments du COSEC étant inaccessibles pour les élèves, interdisant de fait de boire aux robinets
- Les nouvelles contraintes sanitaires imposent aux équipes une modification de la programmation initiale des activités physiques et sportives, ainsi que des activités proposées dans le cadre de l'Association Sportive UNSS.

Vous pouvez retrouver les informations concernant l'AS sur les affichages dédiés dans le hall du collège et sur le site public du collège rubrique AS :

<https://www.collegelebocagedinard.ac-rennes.fr/spip.php?rubrique22>

Les informations concernant l'AS seront actualisées toutes les semaines

En cas de conditions climatiques exceptionnelles, les élèves seront pris en charge en classe pour des activités théoriques liées au sport et à la santé.